



POUR QUELS DIPLÔMES ?

NIVEAU 3

CPJEPS Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

NIVEAU 4

BPJEPS Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

NIVEAU 5

DEJEPS Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DEMM Diplôme d'Etat des métiers de la montagne

NIVEAU 6

DESJEPS Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Qualification complémentaire

- Certificats complémentaires (CC)
- Unités capitalisables complémentaires (UCC)
- Certificats de spécialisation (CS)

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

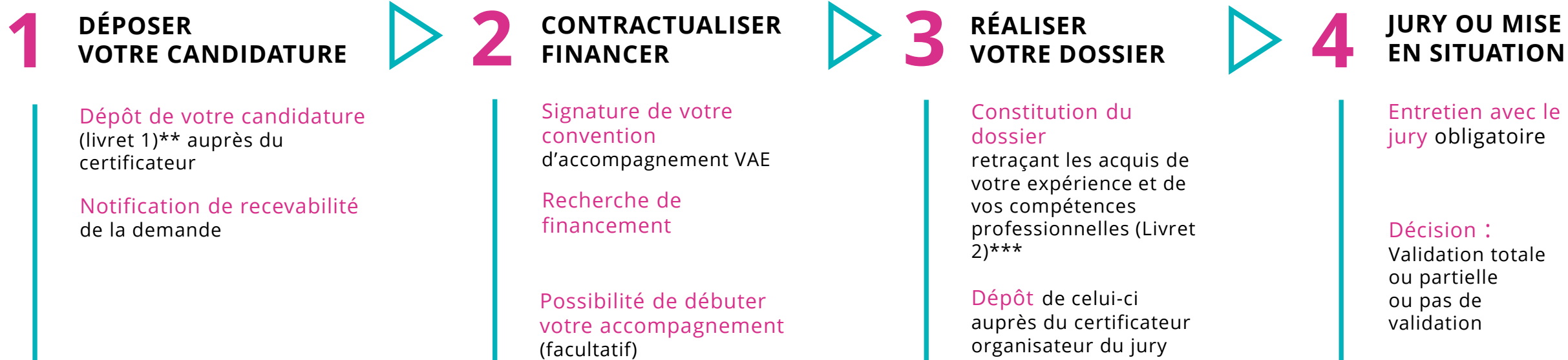
Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an (soit 1 607h) et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE



Vous informer et **être aidé** dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...
Initier votre projet en participant à une information collective



Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

*CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).

*** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

- Pour les activités s'exerçant en environnement spécifique, le candidat doit attester qu'il a satisfait aux « exigences préalables à l'entrée dans la formation » pour l'obtention du diplôme visé.
- Lorsque la demande de recevabilité vise un CS, un CC ou une UCC, le candidat doit joindre à son dossier de recevabilité la copie du diplôme auquel est associée la certification complémentaire.
- Si vous remplissez les conditions, téléchargez le **dossier de recevabilité (partie 1)** :
<https://www.ac-montpellier.fr/media/15923/download>
- Vous enverrez le dossier,
 - soit de façon dématérialisée à l'adresse ce.drajes.formations@region-academique-occitanie.fr
 - soit sous format papier, en 2 exemplaires :
 - **Pour un diplôme du sport**, à la **DRAJES Occitanie Site de Montpellier** 190 avenue du Père Soulas - 34090 Montpellier
 - **Pour un diplôme de l'animation socio-éducative ou culturelle, selon le diplôme :**
 - BPJEPS LTP, BPJEPS AS, BPJEPS EEDD, CC direction ACM, DEJEPS AS, DEJEPS DTPR, CS A3D : **DRAJES Occitanie Site de Toulouse**, 5 rue du Pont Montaudran - BP 7009 - 31068 Toulouse cedex 7
 - CPJEPS animateur d'activités de la vie quotidienne, BPJEPS AC, DESJEPS DSP, CS animation et maintien de l'autonomie de la personne : **DRAJES Occitanie Site de Montpellier**, 190 avenue du Père Soulas - 34090 Montpellier

La DRAJES accuse réception de votre dossier puis prononce ou non la recevabilité, valable tant que le diplôme n'est pas abrogé et vous informe sur les modalités de la partie 2.

QUELLES MODALITÉS POUR VALORISER MON EXPÉRIENCE ?

Vous avez obtenu la recevabilité. Vous devez constituer le dossier de validation (partie 2).

Ce dossier doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences acquises au cours de votre expérience.

Il existe plusieurs types de dossiers :

- 1** | un dossier unique pour les : **BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, DEMM**. Téléchargez ce dossier sur le site de la DRAJES Occitanie. Vous pouvez demander le diplôme complet, ou une partie du diplôme, si vous avez déjà obtenu une validation partielle et/ou une ou plusieurs dispense(s). Le dossier est à envoyer en 3 exemplaires auprès de la DRAJES qui organise le jury du diplôme visé, deux mois avant la date du jury.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Si votre Livret 1 est recevable, vous constituez votre dossier de validation (partie 2).

Pour la rédaction de ce dossier, vous pouvez vous faire aider par un accompagnateur. Cette aide n'est pas obligatoire mais fortement conseillée afin de présenter un dossier répondant à la méthodologie spécifique de la VAE et faire un choix pertinent des expériences présentées.

Vous pouvez consulter la liste des accompagnateurs labellisés Jeunesse et Sport sur le site de la DRAJES Occitanie.

POUR QUEL COÛT ?

Le coût de l'accompagnement VAE est indépendant de la DRAJES Occitanie et dépend de l'organisme qui vous accompagne. Demandez des devis.

Si vous n'avez aucune aide financière, rapprochez-vous de la DRAJES Occitanie pour bénéficier d'un accompagnement gratuit.

CONTACTS

Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Occitanie
isabelle.gavois@region-academique-occitanie.fr

SUR INTERNET



- [Sur le site de la DRAJES Occitanie](#) : consulter les étapes 1 (recevabilité de la demande) et 2 (évaluation du dossier par le jury), les personnes à contacter, en savoir plus en Occitanie

- [Sur le site du ministère chargé des sports](#)
Consulter les différents diplômes et les métiers

[Consulter le calendrier des jurys ouverts à la VAE](#)

[Télécharger les dossiers](#)

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70